

ASSOCIATION FONCIÈRE
DE REMEMBREMENT

MAIRIE

29350 MOËLAN-SUR-MER

DÉLIBÉRATION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT (AFR)

Séance du 14 avril 2023

L'An deux mille vingt trois
Le vendredi 14 avril à 18h00

Date de convocation : 05 avril 2023

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Louise GRISEL.

Présents : Mme GRISEL Marie-Louise, Maire, M. LE DAIN Yves, M. LE GARREC André, M. KERHERVE Frédéric, M. TAMIC Michel, M. COLOMER Michel, M. TUDAL Alain – Membres ;

Excusés : M. CHANVRIL Franck, Adjoint à la transition écologique, l'environnement, l'agriculture, M. JEANNET Jean-Michel, Mme GUEGUEN Lydie, M. LE GALL Hervé, M. TANGUY Jean-Luc - Membres, M. JAFFRE Claude, Conseil départemental

N° 001-2023 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS- EXERCICE 2022

ANNEXE n°1

La Présidente présente le compte de gestion 2022 de l'AFR puis le compte administratif 2022 de l'AFR. Elle indique que les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont concordantes.

La présidente se retire lors du vote.
Le Vice-Président prend la présidence.

LE BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE

D'APPROUVER le compte de gestion 2022, le compte administratif 2022 et la concordance des écritures du compte de gestion avec le compte administratif, arrêté en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à 0€ et en section d'investissement à 0€ en dépenses et 0€ en recettes.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Marie-Louise GRISEL

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
25 AVR. 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.